



AL BOUNYANE
لنشر الدعوة في العالم

Vous présente

Un bref aperçu sur le chiisme



Cet article compilé par :

Samir Abou Taymyya al Jazairi sur son site :

<http://avertissement.over-blog.net/>

ainsi que par le frère Karim Abou Abdillah du site :

<http://islam-ahlussunnah.over-blog.net/>

revu et corrigé par l'association

Al Bounyane

Sommaire

.....	1
LE CHIISME	5
LEUR ORIGINE	6
LEUR ÉVOLUTION	6
LES CHIITES SE DIVISENT EN TROIS CATÉGORIES	7
<i>Al-Ghâliya</i>	7
<i>Les Rafidites</i>	7
<i>Les Zaydites</i>	8
LEURS RÉFÉRENCES	9
LA RÉFÉRENCE CHIITE : L'OUVRAGE AL-KAFI	9
EXEMPLES DU CONTENU DE CE LIVRE :.....	9
QUELQUES ASPECTS DE LEURS CROYANCES	11
LEUR NÉGATION DE CERTAINS ATTRIBUTS ALLÂH ((تعالى).....	11
LA CROYANCE CHIITE CONCERNANT LE CORAN	11
Allâh (تعالى) a dit: « Certainement Allâh a choisit Adam, Nouh, la famille de Ibrahim et celle de Imran au dessus des mondes. » (Sourate 3 verset 33).....	11
Allâh (تعالى) a dit: {Nous avons donné à Adam un ordre auparavant, mais il a oublié...} (Sourate 20 verset 115)	12
Allâh (تعالى) a dit dans la Sourate Mouhammad: {Car ils ont détesté ce qu'Allâh a révélé, donc Allâh en retour à annuler leurs œuvres.} (Sourate 47 verset 9).....	12
LEUR CROYANCE CONCERNANT LE PROPHÈTE ((صلى الله عليه وسلم).....	15
Allâh (تعالى) a dit: {Certes Allâh ne se gêne point de citer en exemple une chose quelconque: un moustique ou quoi que ce soit au-dessus.} (Sourate 2 verset 26)	15
LEUR CROYANCE CONCERNANT LES COMPAGNONS ((رضي الله عنهم).....	18
LEUR CROYANCE CONCERNANT L'ÉGAREMENT DE CEUX QUI NE SONT PAS DES CHIITES (SUNNITES)	19
LEUR CROYANCE CONCERNANT L'INFAILLIBILITÉ DES IMAMS, ET L'OBLIGATION DE LES SUIVRE	20
LEUR CROYANCE EN LA RÉSURRECTION DE CERTAINES PERSONNES AVANT LE JOUR DE LA RÉSURRECTION	20
LES CHIITES ET LE MARIAGE TEMPORAIRE OU MOUT'A.....	21
...concernant la permission de la sodomie	21
LES CHIITES ET LA TAQYA :	22
LEUR CROYANCE AUX FAIT QUE LES TOMBEAUX DES SAINTS SONT LES MEILLEURS ENDROITS POUR FAIRE DES INVOCATIONS	22
LA MISE EN GARDE CONTRE LE CHIISME [CHÎ'AH], LEUR DOGME [MADHHAB], LEUR VOIE [MINHÂJ] ET LEURS EXAGÉRATIONS AU SUJET DE 'ALÎ ET AUTRES	23
QUEL EST LE POINT COMMUN ENTRE LES SHIITES ET LES JUIFS ?	28
CONCLUSION :.....	31

Le chiisme

Le chiisme est une des pires sectes égarées que l'Islam n'ait jamais connue. Ce qui suit n'a pas pour but d'être exhaustif. Ce n'est que l'exposé de quelques éléments de leurs croyances hérétiques et obscures. Pour plus d'impact, seules les croyances tirées de leurs propres ouvrages seront citées. Les principaux éléments de ce modeste travail sont tirés de deux excellents ouvrages :

« Un exposé de la croyance fallacieuse des Chiites à travers leurs sources » par le Savant Khalid Mahmoud et « Al-Khoutout Al 'Arida » par le Savant Mouhibouddine Al-Khatib.

Leur origine

Pendant le califat de 'Othman (رضي الله عنه), un Yéménite, nommé 'Abdoullah Ibn Saba fut celui qui provoqua la plus importante scission au sein de la communauté musulmane, en étant à l'origine d'un nouveau mouvement: le Chiisme (ou « Chi'at-'Ali », parti de 'Ali).

Abdoullah Ibn Saba a déclaré son Islam au temps de 'Othman (رضي الله عنه). Il s'est volontairement associé aux Musulmans et a voyagé de villages en villes, de Damas à Kufa jusqu'en Egypte, en propageant parmi les Musulmans que Muhammad (صلى الله عليه و) serait ressuscité comme Jésus (عليه السلام).

Il disait: « Comme sont étranges les gens qui déclarent que 'Issâ (عليه السلام) reviendra mais qui rejettent l'idée que Muhammad reviendra, et il mérite plus une seconde venue que

'Issâ! (عليه السلام) »

Il se serait également basé sur une fausse interprétation du verset: {Celui qui t'a prescrit le Coran te ramènera certainement là où tu (souhaites) retourner}. (28/85)

Abd Allâh b. Saba' a aussi prétendu que 'Alî b. Abî Tâlib était le Mahdî. Il disait: « Si vous m'apportez son cerveau en 70 morceaux, je ne croirais pas qu'il est mort. »

Il a déclaré que 'Alî reviendrait et emplirait la terre de justice tout comme elle a été emplie d'iniquité. Cette allégation est par la suite retombée sur Muhammad b. al-Hanafiyah, qui était le fils de 'Alî b. Abî Tâlib. Un de ceux qui prétendaient que Muhammad b. al-Hanafiyah était le Mahdî fut un irakien nommé al-Mukhtâr b. Abî 'Ubayd qui déclarait que les anges venaient le voire.

Il disait aussi de 'Ali (رضي الله عنه) qu'il est l'exécuteur testamentaire du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et a été privé de son droit divin par 'Othman (رضي الله عنه).

Peu à peu, leur nombre commença à grandir, surtout parmi les habitants de Madâ'in, ville où Abdoullah Ibn Saba avait été exilé. Cependant, comme 'Ali (رضي الله عنه), qui était alors Calife, rencontra à la même époque un certain nombre de difficultés pour unir les musulmans et éliminer tout foyer de division politique, il ne put prendre des mesures supplémentaires contre Ibn Saba et ses adeptes. Ce qui les permit d'affermir leur mouvement, qui ne cessa d'exister à travers l'histoire, jusqu'aujourd'hui. Ce qui commença ainsi comme une revendication politique se muta peu à peu en un nouveau mouvement religieux.

Ils furent qualifiés de shî'ah (partisans) pour avoir pris le parti de 'Alî (رضي الله عنه) et pour l'avoir préféré à tous les autres compagnons.

Leur évolution

Au 20^{ème} siècle: Iran (43M), Irak (18M), Liban (1M) et Syrie (Alaouites, 5M et Druzes), Afghanistan (2,5M) (les Hazara), Turquie (les Alaouites, 1M), Yémen (Ismaéliens tayyibites), Inde (20M) et Pakistan (12M) (Ismaéliens nizârites), Arabie Saoudite (500 000) et les òmirats dont Bahreïn (150 000).

M= million

Les Chiïtes se divisent en trois catégories

- Les hérétiques (ghâliya)
- Les Rafidites (râfida)
- Les Zaydites

Al-Ghâliya

Il y a parmi les chiïtes les ghâliya, pour avoir exagéré à l'égard de 'Alî (رضى الله عنه) et pour lui avoir attribué de façon indigne des Attributs de la Seigneurie (rubûbiyya) et du Statut Prophétique (nubuwwa).

Ils prétendirent que 'Alî (رضى الله عنه), est meilleur que les Prophètes, que la paix soit sur eux tous.

Ils prétendirent également que 'Alî (رضى الله عنه) n'est pas enterré sous terre comme les autres compagnons, mais qu'il est dans les nuages, en train de combattre ses ennemis, qu'il s'est élevé au-dessus des nuages, et que 'Alî (رضى الله عنه) reviendra à la fin des temps pour tuer celui qui le déteste et ses ennemis.

Ils ont aussi affirmé que 'Alî (رضى الله عنه) et tous les Imams ne sont pas morts, et qu'au contraire, ils resteront vivants jusqu'au Jour Dernier, sans que la mort ne les atteigne.

Ils ont également affirmé que 'Alî (رضى الله عنه) est un Prophète et que Jibrîl (عليه السلام) s'est trompé de destinataire lors de sa descente avec la Révélation. Ils prétendirent par ailleurs que 'Ali (رضى الله عنه) était **Allâh** (تعالى) !

Les hérétiques (ghâliyah) se ramifient en douze sectes: la banâniyya, la tayyâriyya, la mansûriyya, la moughîriyya, la khattâbiyya, la mou'ammariyya, la bazi'iyya, la mafdaliyya, la moutanâsikha, la charî'iyya, la saba'iyya et la moufawwida.

Les Rafidites

Ils furent qualifiés de râfida pour avoir rejeté la plupart des compagnons (le verbe rafada signifie refuser, rejeter), ainsi que le califa d'Abû Bakr (رضى الله عنه) et 'Omar (رضى الله عنه).

On dit aussi qu'ils furent qualifiés de rawâfid pour avoir rejeté Zayd Ibn 'Alî (Zayn Al-Ībidîn Ibn Al-Husayn) pour avoir pris pour alliés (tawallâ) Abû Bakr (رضى الله عنه) et 'Omar (رضى الله عنه) dont il a reconnu l'Imamat.

Zayd dit: « Il m'ont rejeté (rafadûnî) », ils furent alors appelés râfida.

Les Rafidites (râfida) quant à eux se sont subdivisés en quatorze sectes: la qat'iyya, la kaysâniyya, la kouraybiyya, la 'Oumayriyya, la mouhammadiyya, la housayniyya, la nâwasiyya, la ismâ'iliyya, la qarâmadiyya, la moubârakiyya, la choumaytiyya, la 'ammâriyya, la mamtoûriyya, la moûsawiyya et la imâmiyya (imamites).

Plus connus sous le nom de shiïtes, les Râfidhites furent nommés ainsi pour avoir refusé ou renié (Rafadha) Zaïd ibn 'Ali ou pour avoir refusé le Khalifat d'Abû Bakr et de 'Omar. Il est toutefois abusif de les nommer shiïtes pour deux raisons :

Premièrement : le terme shiïte a des connotations laudatives dans le vocabulaire du Coran, c'est pourquoi les pseudos partisans de 'Ali le préfère à celui de Râfidhite qui comme nous l'avons vue est péjoratif.

Deuxièmement : le Zaïdisme, qui est une branche modérée du shiïsme, n'adhère nullement à la pensée Râfidhite dont les adeptes les plus représentatifs à l'époque contemporaine sont les Duodécimains. La plupart des shiïtes d'Iran, de l'Iraq, du Pakistan, et d'ailleurs

revendiquent en effet leur appartenance à la secte hérétique –faut-il le rappeler – el Ithnâ-‘Ashriya.

Les Zaydites

Ils furent appelés ainsi pour avoir penché vers l’opinion de Zayd Ibn ‘Alî qui a pris pour alliés Abû Bakr (رضي الله عنه) et ‘Omar (رضي الله عنه).

Ils ne sont partisans que de cinq imams. Représenté essentiellement au Yémen.

Les Zaydites se subdivisent en six branches: la jâroûdiyya, la soulaymâniyya, la batriyya, la nou’aymiyya, la ya’qoûbiyya, et la sixième ne renie pas le croyance en le retour (raj’ah) et s’innocente d’Abû Bakr (رضي الله عنه) et ‘Omar (رضي الله عنه).

Leurs références

La référence chiite : l'ouvrage Al-Kafi

Al-Kafi est le livre Chiite le plus sûr, comme l'affirment les savants Chiites. Son auteur est Thiqat Al-Islam Mouhammad Ibn Yacoub Al-Kuleini (m 328 H). C'est une collection de Hadiths attribués au Prophète (صلى الله عليه وسلم) et aux Imams Infaillibles, selon la doctrine Chiite. Ce livre est aux Chiites ce que Sahih Al-Boukhari est aux Sunnites.

Al-Khomeini, pour souligner l'importance de cet ouvrage, a dit dans un de ses discours :

« Pensez-vous qu'il soit suffisant pour notre vie religieuse d'avoir ses lois résumées dans Al-Kafi, puis placées sur une étagère ? »

At-Tabrassi a dit :

« Al-Kafi est, parmi les 4 livres Chiites, comme le soleil parmi les étoiles, et celui qui regarde sincèrement ce livre n'a pas besoin de vérifier la position des hommes dans la chaîne (de transmission) des Hadiths de ce livre. »

(Moustradak Al-wasa'il, Volume 3 p 532)

Exemples du contenu de ce livre :

« Les Imams ont la science de tout ce qui a été révélé aux anges et aux prophètes »

(Vol.1, p.255)

« Les Imams savent quand ils vont mourir, et ils ne meurent que par leur choix » (Vol.1, p.258)

« Les Imams ont la science du passé et du futur, et rien ne leur est caché » (Vol.1, p.260)

...

Remarque :

Pas de doutes que ces mots sont de la mécréance et du polythéisme, car seul Allah connaît l'invisible, le futur et le passé. **Allâh** (تعالى) a dit :

(traduction relative et approchée)

« Vraiment, Allah détient seul la science de l'heure, Il fait descendre la pluie et Il connaît ce qui est dans les matrices. Personne ne sait ce qu'il acquerra demain et personne ne connaît la terre où il mourra »

(Sourate 31 verset 34)

« L'obéissance à Ali est la véritable humilité et sa désobéissance est de la mécréance. »

(Vol. 10, p54)

« Quiconque installe un autre Imam en dehors de Ali et retarde (ainsi) son califat est un polythéiste. » (Vol. 10, p55)

Remarque :

Ces mots déclarent que tous les sunnites (Ahl Sounna wal Djama'a) sont mécréants et polythéistes, car les Ahl Sounna wal Djama'a croient au califat de 'Ali après ceux de Abou Bakr, Omar et Othman (رضي الله عنه).

Le faux verset « **Et nous avons fait de 'Ali ton beau-fils** » dans la sourate Al-Inshirah (p289).

Abu Bassir rapporte qu'il a demandé à l'Imam Dja'far :

« O Abou 'Abdallah, qu'est-ce que le Mous'af de Fatima ? » Il me répondit : « C'est un Coran trois fois plus grand que la copie que vous avez du Coran . Et par Allah, il ne contient pas une simple lettre de votre Coran. »

(Al-Kafi Vol 1 p 457)

Quelques aspects de leurs croyances

Leur négation de certains attributs Allâh (تعالیٰ)

Mohammad Redhâ al-Modhaffar a dit: « Quiconque suppose qu'IL ait un visage, des mains, des yeux, ou croit qu'IL descendra du Ciel sur la Terre ou qu'IL apparaîtra devant les gens au Paradis, comme une lune etc..., est semblable à celui qui ne croit pas en **Allâh** (تعالیٰ), ou qui multiplie **Allâh** (تعالیٰ) et devient ainsi coupable de polythéisme, ignorant qu'Allâh est au-dessus de tous ces défauts. Similairement, ceux qui croient que le Jour du Jugement, **Allâh** (تعالیٰ) se montrera devant Ses créatures, et que celles-ci LE verront ce jour-là, sont des incroyants, même s'ils continuent à affirmer verbalement qu' **Allâh** (تعالیٰ) n'a pas de corps. Les tenants de cette vision d'**Allâh** (تعالیٰ) se sont arrêtés seulement au sens apparent du Saint Coran et des Traditions sans se donner la peine d'utiliser leur intelligence pour comprendre la lettre et l'esprit des versets du Saint Coran. Ils ont renié leur intellect et l'ont figé. C'est pourquoi ils n'ont pas pu analyser le sens apparent des mots selon les exigences de l'analyse, de l'argumentation et des règles des métaphores et du sens figuré, pour comprendre le sens réel du Coran, comme cela devrait être logiquement ». (Les Croyances du Chiisme)

La croyance Chiite concernant le Coran

Allah -le Très-Haut- a dit dans le Coran :

{ إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ }

- traduction relative et approchée-
« En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Rappel (Coran) et c'est Nous qui en sommes garants. »
(Sourate 15 verset 9)

Abu Bassir rapporte qu'il a demandé à l'Imam Dja'far: « O Abou 'Abdallah, qu'est-ce que le Mous'af de Fatima ? »

Il me répondit: « C'est un Coran trois fois plus grand que la copie que vous avez du Coran. Et par Allah, il ne contient pas une simple lettre de votre Coran. » (Al-Kafi Vol 1 p 457)

Djabir rapporte qu'il a entendu l'Imam Baqir dire: « Personne n'a affirmé avoir compilé le Coran sans être un menteur. La seule personne qui l'ait compilé, et mémorisé selon sa révélation est 'Ali Ibn Abi Talib et les Imams qui l'ont succédé. » (Oussoul Al-Kafi: 1/228)

Un homme dit: « Quelqu'un récitait le Coran en la compagnie de l'Imam Dja'far. J'entendis certains versets dans la récitation non conformes à la récitation des gens. L'Imam Dja'far dit à la personne récitant: « Ne récite pas comme cela. Récite le comme les gens le récitent jusqu'à ce que le Mahdi arrive. Quand il arrivera, il récitera le Coran selon sa révélation originale et le Coran compilé par 'Ali sera ainsi mis en avant. » (Oussoul Al-Kafi: 2/622)

Allâh (تعالیٰ) a dit: « *Certainement Allâh a choisit Adam, Nouh, la famille de Ibrahim et celle de Imran au dessus des mondes.* » (Sourate 3 verset 33)

Al-Qummi, un commentateur Chiite du Coran, a dit en commentant ce verset : « L'Imam a dit: « Les mots » La famille de Mouhammad » ont été révélé avec la famille de Imran. Ils (les Compagnons) ont enlevé les mots « La famille de Mouhammad » du texte original. » (Commentaire de Al-Qummi: p.308)

Allâh (تعالى) a dit: {Nous avons donné à Adam un ordre auparavant, mais il a oublié...} (Sourate 20 verset 115)

L'Imam Dja'far explique (selon les Chiïtes) qu' **Allâh (تعالى)** a révélé ce verset avec les mots suivants: « Nous avons donné à Adam un ordre auparavant au sujet de Mouhammad, 'Ali, Fatima, Hassan, Houssayn et les Imams de leur descendance, mais il a oublié ». Par Allah, ce sont les mots révélés à Mouhammad. » (Oussoul Al-Kafi: 1/416)

Allâh (تعالى) a dit dans la Sourate Mouhammad: {Car ils ont détesté ce qu'Allâh a révélé, donc Allâh en retour à annuler leurs œuvres.} (Sourate 47 verset 9)

Al-Qummi rapporte que l'Imam Mouhammad Baqir a dit que Djibril a transmis le verset: « Car ils ont détesté ce qu'Allâh a révélé à propos de 'Ali », mais les apostats (c'est-à-dire les Compagnons) ont enlevé le nom de 'Ali (du Coran). (Traduction de Maqboul: 1011)

Hashim al Bahani, le commentateur shi'ite, affirme dans l'introduction de son livre « Al-burhan fi tafsir al-qur'an », le traditionaliste Baquir al-Majlisi dans son livre « Mirat al-uqul », ainsi que beaucoup d'autres certifient que le coran a subi des ajouts et des retraites et que des changements y ont été effectués par les compagnons du Prophète (صلى الله عليه و سلم).

Nuri al-Tabarsi a rapporté d'après Ni'mat Allâh al-jazari que les savants shi'ites sont unanimes sur l'authenticité des informations traditionnelles notoires prouvant la falsification du coran et Al-Kulayni certifie dans son livre « Al-Kafi » que l'ensemble des versets révélés au Prophète (صلى الله عليه وسلم) sont au nombre de 17.000, sachant précisément que les versets du coran, qui est en notre possession, approchent les 6000 versets seulement. Il certifie également que seuls les imams shi'ites ont entièrement assemblé les textes du coran rapportant d'après J'afar al-sadiq qu'il a dit: Et nous détenons le coran de Fatima. Par Allah, pas une seule lettre de votre coran ne s'y trouve.

L'auteur du « Tafsir al-Safi » affirme dans son introduction que le coran ne nous a pas été rapporté dans son entièreté, comme il fut révélé au Prophète (صلى الله عليه وسلم). Au contraire, il comporte des éléments contraires à ce qu'a révélé Allah, des changements et falsifications et plusieurs « hypocrites » en ont supprimé des parties comme le nom d'Ali. Il a dit: Ils ont également supprimé les termes « famille du Prophète » et les noms de certains hypocrites.

Djabir rapporte qu'il a entendu l'Imam Baqir dire :

« Personne n'a affirmé avoir compilé le Coran sans être un menteur. La seule personne qui l'ait compilé, et mémorisé selon sa révélation est 'Ali Ibn Abi Talib et les Imams qui lui ont succédé. »

(Oussoul Al-Kafi : 1 : 228)

Remarque :

On pourrait se demander pourquoi l'Imam 'Ali -qu'Allah l'agrée- ne l'a pas rendu publique alors qu'il était Calife ? Encore un mensonge pitoyable à l'encontre de l'Imam 'Ali (رضي الله عنه), seuls les injustes et les idiots peuvent accepter.

Abou Mansour Ahmad Tibrisi, savant Chiïte du 8^{ème} siècle (H) a écrit :

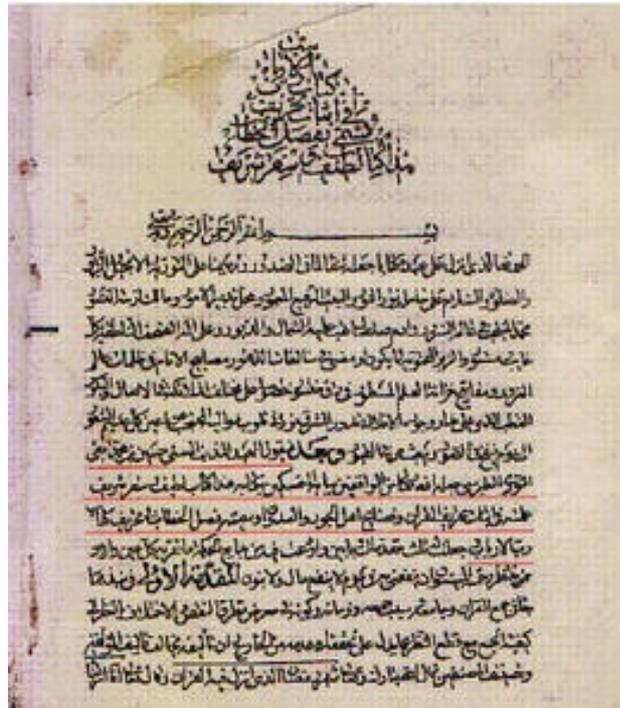
« Enumérer les distorsions et les omissions de cette sorte serait très laborieux et mettrait à

mal ce que la Taqya (mentir pour se protéger) m'exige de ne pas révéler. »

(« Al-Ihtijaj » : 1 : 254)

Un des savants chiites les plus respectés de Najaf, Mirza Hussayn Ibn Mouhammad Taqi An-Nawari At-Tabarsi a écrit en 1292 (H) le livre « **Faslul khitab fi Ithbati Tahrifi Kitabi Rabbil Arbab** » (la parole décisive sur la preuve de l'altération du Livre du Seigneur des Seigneurs). Dans ce livre, il a rassemblé une centaine d'écrits de savants Chiites de différentes périodes, affirmant que le Coran a été altéré, aussi bien par des changements que des omissions....

Voici un extrait de ce livre pour vous prouver qu'il existe vraiment et que ce n'est pas un mensonge:



Et voici un autre extrait de ce livre dans lequel l'auteur dit que le Prophète (صلى الله عليه و) a oublié ou a eu peur de transmettre ce qu'Allâh (تعالى) lui a ordonné de transmettre à propos de 'Ali (رضي الله عنه), par peur des hypocrites. Et les chiïtes visent en parlant d'hypocrites les compagnons du Prophète :



[Leur croyance concernant le Prophète \(صلى الله عليه وسلم\)](#)

Allâh (تعالى) a dit: {Certes Allâh ne se gêne point de citer en exemple une chose quelconque: un moustique ou quoi que ce soit au-dessus.} (Sourate 2 verset 26)

Le savant Chiïte 'Ali Ibn Ibrahim explique que par le mot « moustique », Allâh fait référence à Amir Al-Mouminin (Ali) et par les mots « quoi que ce soit au-dessus », il désigne le Prophète Mouhammad (صلى الله عليه وسلم). (Al-Qummi: 19)

Remarque :

Quelle honte de comparer 'Ali (رضي الله عنه) à un moustique et le Prophète (صلى الله عليه و) à quelque chose d'un peu supérieur... Quel manque de respect ! Mais cela est digne des groupes et sectes égarées qui sont prêts à toutes les interpolations et interprétations pour justifier leurs croyances erronées, serait-ce au prix de bafouer l'honneur du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et de 'Ali (رضي الله عنه).

Cheikh Toosi et Nou'mani rapportent tous deux du 8^{ème} Imam, Rida, que le signe de l'apparence de l'Imam Mahdi sera qu'il apparaîtra nu en plein jour. Un annonceur annoncera que Amir Al Mouminin vient d'apparaître.

Moulla Baqir Majlissi dit que le premier disciple qui va prêter le serment d'allégeance au Mahdi nu sera le Prophète Mouhammad (صلى الله عليه وسلم) lui-même. (Haqqul Yaqin: 2: 337)

Remarque :

La supériorité de Al-Mahdi par rapport au Prophète (ﷺ) vient d'être établie ici : quelle hérésie !

Moulla Fathallah Kashani a écrit à propos du Mout'a (mariage temporaire en vigueur chez les Chiites): « Le Prophète (ﷺ) a dit: « Quiconque fait le Mout'a une fois aura le statut de Houssayn, celui qui le fait deux fois aura celui de Hassan, celui qui le fait trois fois aura celui de 'Ali, et celui qui le fait quatre fois aura mon statut. » (Tafssir Minhaj Ous-Sadiqin)

L'Imam Khomeini a écrit dans son livre « AL-Hukumatul Islamiya » (p.52): « C'est un principe nécessaire de notre croyance, que nos Imams ont des rangs supérieurs aux anges les plus proches et aux Messagers désignés. »

Il a aussi dit dans « Ittihad wa-Yak-Jihati » p.15: « Tout Prophète est venu établir la justice sur terre, son but (Mouhammad (ﷺ)) était aussi d'établir la justice, mais il n'a pas réussi. Sa position est la même que celle des Prophètes qui sont venus pour réformer la société humaine et établir la justice, mais qui ont échoué durant leur vie. »

Remarque :

Nous voyons dans ces deux déclarations de l'Imam Khomeyni, la supériorité des Imams par rapport au Prophète (ﷺ) selon les Chiites.

Toujours selon les chiites,

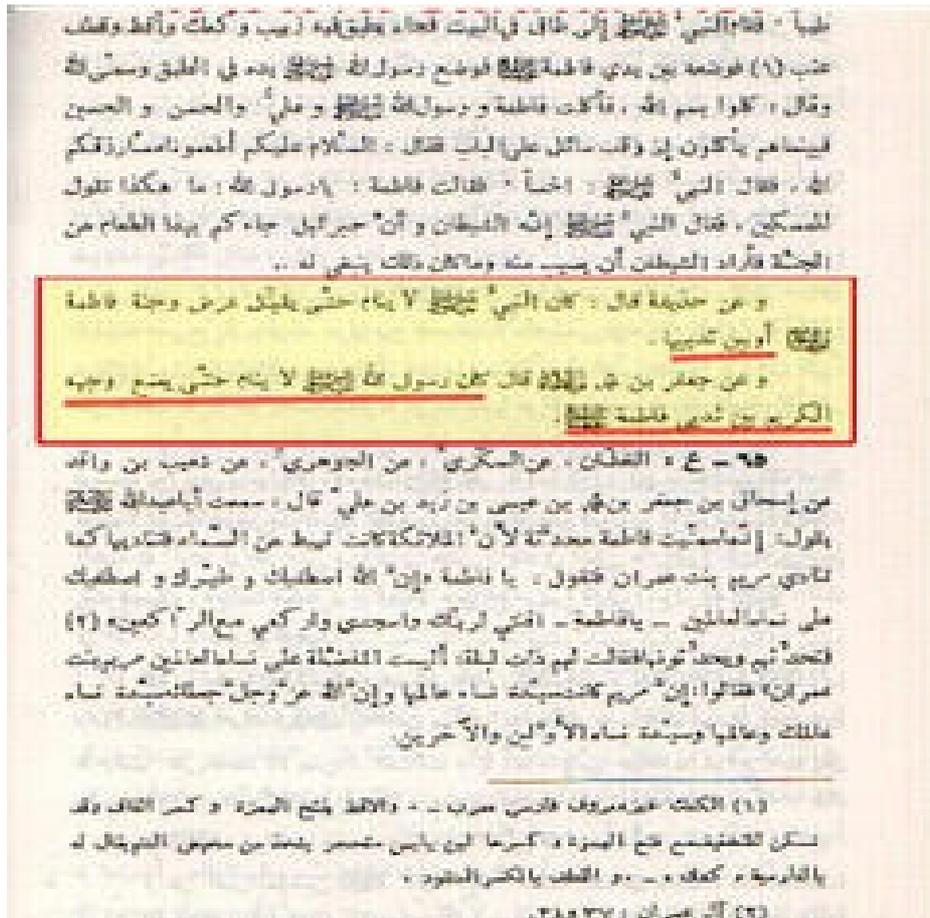
« Ali Ibn Abi Talib rapporte qu'un jour, il dormit avec le Prophète (ﷺ) et sa femme 'Aicha dans le même lit, et sous la même couverture, et que le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- se leva pour faire la prière la nuit et les laissa dans le même lit et sous la même couverture. »

(Bihar Al-Anwar vol 40 p 2)

« Il a été rapporté d'après Dja'far Ibn Mouhammad les paroles suivantes : « Le Prophète Mouhammad (**صلى الله عليه وسلم**) avait l'habitude de placer sa face sur la poitrine de (sa fille) Fatima avant d'aller dormir. »

(Bihar Al-Anwar vol 43 p 78)

Voici l'extrait tiré du livre « Bihar Al-Anwar » dans lequel les chiïtes disent que le Prophète (**صلى الله عليه وسلم**) mettait sa face sur la poitrine de sa fille :



Remarque :

Allahou Akbar !!! Même la famille du Prophète (**صلى الله عليه وسلم**) n'est pas épargnée de leurs mensonges et poisons. Ces propos forgés et attribués à des Imams pieux sont une honte, que toute âme humaine se doit de rejeter et réfuter.

Leur croyance concernant les compagnons (رضي الله عنهم)

Allâh (تعالى) a dit dans le Coran :

مَحْمُودٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رَحِمَاءُ بَيْنَهُمْ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا سِيمَاهُمْ فِيهِ { وَجْوهِهِمْ مِنْ أَثَرِ السُّجُودِ ذَلِكَ مِثْلُهُمْ فِي التَّوْرَةِ وَمِثْلُهُمْ فِي الْإِنْجِيلِ كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطَاةً فَآزَرَهُ فَاسْتَغْلَظَ فَاسْتَوَى عَلَى سُوقِهِ يُعْجِبُ الزُّرَّاعَ لِيُغَيِّظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ وَعَدَّ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ مِنْهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا }

• traduction relative et approchée-

« Mouhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. (Allah) par eux (les croyants) remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font les bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. »

(Sourate 48 verset 29)

Allâh (تعالى) a dit aussi en parlant des Compagnons :

لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يَبَايَعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا

• traduction relative et approchée-

« Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche »

(Sourate 48 verset 18)

Kulayni cite l'Imam Baqir: « Les gens sont devenus apostats après la mort du Prophète (صلى الله عليه وسلم) sauf 3 personnes: Al-Mikdad Ibn Al-Aswad, Abou Dharr Al-Ghifari et Salman Al-Farissi. » Et il continue: « Abou Bakr et 'Omar ne se sont pas repentis avant de mourir. En fait, ils n'ont même pas mentionné ce qu'ils ont fait à 'Ali. Qu'Allah et les anges et l'humanité les maudissent. » (Fourou'ul Kafi: Kitabul Raouda: 115)

Moulla Baqir a écrit: « Nous croyons qu'il faut se dissocier des quatre idoles suivantes: Abou Bakr, 'Omar, Othman et Mou'awiya, et de 4 femmes: 'Aisha, Hafsa, Hind et Oummoul Haka, avec tous leurs associés et fidèles. Ce sont les pires êtres parmi la création d'Allah, et il n'est pas possible de croire en Allah, son Messager et les Imams sans se dissocier de leurs ennemis. » (Haqoul Yaqin: 2/519)

Moulla Baqir Majlisi écrit: « Pharaon et Haman dans le Coran désignent Abou Bakr et 'Omar. » (Haqoul Yaqin: 342)

Allâh (تعالى) a dit :

{ وَبُئِيَ عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَالْبَغْيِ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ }

• traduction relative et approchée-

« Il interdit l'immoralité (Al-Fahcha), l'acte répréhensible (Al-Mounkar) et la rébellion (Al-Baghy). » (Sourate 16 verset 90)

« L'immoralité désigne la première personne (Abou Bakr), l'acte répréhensible fait référence au second ('Omar) et la rébellion au troisième ('Othman). »

(Commentaire en marge de la traduction de Maqboul de Tafisir Al-Qummi: 522)

Moulla Baqir cite l'Imam Zaynul 'Abidin: « Une personne questionna l'Imam à propos de Abou Bakr et 'Omar. L'Imam répondit: « J'ai été informé qu'ils étaient tous deux mécréants et toute personne qui s'allie à eux (en pensant qu'ils sont bons) est aussi mécréante. » (Haqoul Yaqin: 2/522)

Remarque :

Leurs insultes n'ont pas épargné les meilleurs êtres après les Prophètes : Abou Bakr, 'Omar, 'Othman, et les autres Compagnons, qu'Allah a agréés dans le Coran comme vu plus haut. Les Chiites ne se gênent pas pour interpréter certains passages du Coran en fonction de leur croyance, au point où l'on voit apparaître des interprétations saugrenues, qui ne sont basées sur aucune preuve si ce n'est leurs passions et leur haine envers ceux qui nous ont transmis le message du Prophète (**صلى الله عليه وسلم**).

Les Chiites considèrent les Sahaba comme des menteurs et apostats. Il y a même une dou'a appelée « Dou'a Sanamey Qouraych » (les 2 idoles de Qouraych). C'est une invocation faussement attribuée à Ibn 'Abbas. Abou Bakr et 'Omar y sont maudits et traités d'idoles de Qouraych, le Chirk leur est attribué, de même qu'à leurs filles 'Aisha et Hafsa, femmes du Prophète (**صلى الله عليه وسلم**).

Cette Prière a été publiée avec une fatwa de 6 savants Chiites majeurs, dont Al-Khomeini, encourageant les Chiites à la réciter dans chaque prière.

...et par rapport à 'Ali (**رضي الله عنه)**

« L'obéissance à 'Ali (**رضي الله عنه**) est la véritable humilité et sa désobéissance est de la mécréance. » (Vol. 10, p54)

« Quiconque installe un autre Imam en dehors de 'Ali et retarde (ainsi) son califat est un polythéiste. » (Vol. 10, p55)

Abdallah Ibn Al-Moubarak a dit au sujet des chiites: « Si tu poses la question suivante aux Juifs: « Quels sont les meilleurs êtres de la Création après Moïse ? » Ils te répondront: « Les Compagnons de Moïse ! » Si tu poses la question suivante aux Chrétiens: « Quels sont les meilleures créatures d'Allah après Jésus ? » Ils te répondront: « Les Apôtres de Jésus ! » Et si tu poses la question aux chiites: « Quelles sont les pires créatures que la Terre ait jamais portées ? » Ils te répondront: « les Compagnons de Mouhammad (**صلى الله عليه وسلم**)! »

Leur croyance concernant l'égarement de ceux qui ne sont pas des chiites (sunnites)

« Il a été rapporté que Abou Abdallah a dit: « Pas un enfant ne naît sans qu'un diable ne soit présent. Si Allah sait qu'il sera des nôtres (chiites), Il le protégera de Satan. S'il n'est pas des nôtres, le diable enfoncera son doigt dans son anus et il deviendra pervers. Si c'est une femelle, il enfoncera son doigt dans son vagin et elle se prostituera. » (Tafsir Al-Ayachi p218, Bihar Al-Anwar vol 2 p 1319, Tafssir Al-Burhan vol 2 p 300)

Moulla Baqir a écrit: « Lorsque l'Imam Mahdi apparaîtra, il commencera par exécuter les savants sunnites avant de s'attaquer aux mécréants. » (Haqoul Yaqin: 2/527)

Kulayni rapporte un hadith de l'Imam Baqir: « Toute personne en dehors des Chiites est illégitime (enfants de zina). » (Fourou'ul Kafi: Kitabul Raouda: 135)

Et voici l'extrait tiré du livre « Kitabul Raouda » dans lequel se trouve cette parole de Kulayni :



Leur croyance concernant l'infaillibilité des imams, et l'obligation de les suivre

« Les Imams ont la science de tout ce qui a été révélé aux anges et aux prophètes » (Al-Kâfi Vol.1, p.255)

« Les Imams savent quand ils vont mourir, et ils ne meurent que par leur choix » (Al-Kâfi Vol.1, p.258)

« Les Imams ont la science du passé et du futur, et rien ne leur est caché » (Al-Kâfi Vol.1, p.260)

Mohammad Redhâ al-Modhaffar a dit: « Nous croyons que les douze Imams de la Famille du Prophète Mohammad sont infaillibles, et dont immunisés contre les péchés et les erreurs [...] L'Imam tire son savoir, sa sagesse et les commandements divins du saint prophète ou du précédent Imam, lequel les tire lui-même du Prophète. L'Imam comprend chaque vérité par une Inspiration Divine et grâce à une force intérieure dont **Allâh** (تعالى) l'a doté. Chaque fois qu'il se penche sur quelque chose pour en connaître la vérité, il y parvient sans risque de se tromper, et sans avoir besoin de preuves rationnelles ni d'explications d'instructeurs ». (Les Croyances du Chiisme)

Leur croyance en la résurrection de certaines personnes avant le Jour de la Résurrection

« L'une des croyances des Chiites duodécimains (ithnâ 'achari) est la croyance au Retour, c'est-à-dire qu'Allâh ressuscitera pour un temps limité une partie des morts, sous la même forme dans laquelle ils étaient avant de mourir. Cette croyance, les Chiites la tiennent des Ahl-ul-Bayt. Certains de ceux qui reviendront à la vie seront honorés par Allah, d'autres seront disgraciés. Les droits de ceux parmi eux qui auraient été spoliés seront arrachés aux malfaiteurs pour leur être restitués. Cela interviendra après la réapparition de l'Imam al-

Mahdi. Les personnes destinées à revenir à la vie après la mort et à retourner dans ce monde sont soit ceux qui auront atteint un très haut degré de

piété et de Foi, soit ceux qui auront atteint le pire niveau de corruption et de malfeasance. Après être restés un certain temps en vie, ils mourront à nouveau et retourneront à l'Autre Monde pour y recevoir la récompense ou la punition qu'ils auront méritée ». (Voir: « Behâr al-Anwâr », 53/39, Chap. « Al-Raj'ah ».)

Les Chiïtes et le Mariage Temporaire ou Mout'a

Chez les chiïtes, la Mout'a signifie le mariage temporaire. Cela est permis chez eux. En fait c'est plus proche de la prostitution que du mariage ! (Un mariage temporaire peut durer 5 minutes !!!)

Al Qummi et Al-Kashani ont rapporté de l'Imam Dja'far As-Sadiq :

« La mout'a est ma religion et la religion de mes ascendants. Celui qui la pratique, pratique notre religion, et celui qui la renie, renie notre religion et croit en une autre religion. »

(« Tafssir Minhadj Ous-Sadiqin » tome 2 p 495 et « Man la yahdourouhou Al-Faqih » tome 3 p 366)

Ils ont prétendu que le Prophète (ﷺ) a dit :

« Celui qui pratique la Mout'a ne serait-ce qu'une seule fois, n'aura plus à craindre la colère d'Allah. »

(« Tafssir Minhadj Ous-Sadiqin » tome 2 p 493)

« Celui qui quitte ce monde sans avoir pratiqué la Mout'a, viendra le jour dernier avec le sexe mutilé (l'organe coupé). »

(« Tafssir Minhadj Ous-Sadiqin » tome 2 p 495)

« Celui qui pratique la Mout'a ne serait-ce qu'une seule fois, n'aura plus à craindre la colère du Tout Puissant. Celui qui pratique la Mout'a deux fois sera ressuscité avec les bons, et celui qui pratique la Mout'a trois fois me concurrencera au Paradis. »

(« Man la yahdourouhou Al-Faqih » tome 3 p 366)

Quel concept alléchant pour une personne dont la foi ne lui permet pas de se préserver de l'adultère et de la débauche. Le chiïsme lui permet d'assouvir tous ses désirs !!!

...concernant la permission de la sodomie

« Al-Houssayn Ibn Ali Ibn Yaktin rapporte : « J'ai demandé à Hassan Ibn Ali à propos d'un homme qui pratique la sodomie avec sa femme, et Al-Hassan a dit que cela a été rendu licite par le verset du livre d'Allah, lorsque le Prophète Lot a dit :

{ هَؤُلَاءِ بَنَاتِي هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ

- traduction relative et approchée-« Voici mes filles, elles sont plus pures pour vous » (Sourate 11 verset 78)

et il savait qu'ils (son peuple) ne recherchaient pas le vagin, mais l'anus. »

(Tafssir Al-Ayachi p157, Bihar Al-Anwar vol 2 p 230, Tafssir Al-Burhan vol 21 p 98)

Les Chiïtes et la Taqya :

La Taqya chez les Chiïtes est le fait de dissimuler sa vraie foi et ses vraies croyances aux autres. En fait cela correspond tout simplement au mensonge qui fait partie des grands péchés...

Les Chiïtes attribuent ces paroles à l'Imam Dja'far As-Sadiq: « Neuf dixièmes de la religion sont de la Taqya (dissimulation), c'est pourquoi celui qui ne dissimule pas n'a pas de religion ». (Al-Kafi 9/10)

Et aussi: « La Dissimulation de protection est ma croyance et la pratique de mes ancêtres ». (Al-Kâfi », 2/174, H. 12; « Mokhtaçar Baçâ'er al-Darajât », p. 101; « Al-Mahâsen », 1/397, H. 890)

Abou Mansour Ahmad Tibrisi, savant Chiïte du 8^{ème} siècle (H) a écrit: « Enumérer les distorsions et les omissions de cette sorte serait très laborieux et mettrait à mal ce que la Taqya (mentir pour se protéger) m'exige de ne pas révéler. » (« Al-Ihtijaj »: 1 /254)

« Mélanger vous avec eux (sunnites) de l'extérieur, et opposer vous à eux intérieurement. » (Al-Kafi: vol 9 p116)

Ils prétendent et font croire aux Musulmans ignorants qu'ils sont la 5^{ème} école de jurisprudence, qu'ils ont cessé d'insulter les Compagnons, que rien ne les sépare des sunnites si ce n'est quelques détails, alors qu'en fait ce sont de perfides menteurs qui trompent les musulmans naïfs, mais ne peuvent rien contre ceux qui s'accrochent au Coran et à la Sounna selon la compréhension des Salafs, car Allah a désigné dans cette communauté des Savants qui n'ont cessé et ne cesseront de réfuter ses sectes égarées.

Leur croyance aux fait que les tombeaux des saints sont les meilleurs endroits pour faire des invocations

Mohammad Redhâ al-Modhaffar a dit: « Après la Prière et les autres actes obligatoires d'adoration d'Allah, la visite des Tombeaux des Saints offre aux serviteurs une des meilleures possibilités de se rapprocher d'Allah, et qu'un Tombeau est le meilleur lieu pour l'acceptation des Supplications par Allah ». (Les Croyances du Chiïsme)

La mise en garde contre le Chiisme [Chî'ah], leur dogme [Madhhab], leur voie [Minhâj] et leurs exagérations au sujet de 'Alî et autres

Sheikh Ibn BâZ (al-Lajnah ad-Dâ-ima)

Question :

Certes quelques personnes voient qu'il est obligatoire pour les musulmans, afin que leurs actes d'adoration et leurs actions soient authentiques, d'adopter le suivi [aveugle] d'un des quatre écoles de pensée [Madhâhib] bien connus. Mais il n'est pas inclus parmi eux le madhhab [école de pensée] des « Chî'ah [Chiites] al-Imâmiyyah » [Râfidhah], pas même le madhhab des « Zaydiyyah » [Zaydî]. Etes-vous en total accord votre éminence avec ce point de vue sur l'interdiction du suivi aveugle [Taqlîd] du « madhhab » des Chî'ah [Râfidhah], tel que « al-Imâmiyyah al-Ithnâ 'Ashariyyah » par exemple ?

Réponse :

[L'obligation] pour le Musulman est qu'il suive ce qui est venu d' **Allâh** (تعالى) et Son Messenger (صلى الله عليه وسلم), quand il est en mesure de prendre les décisions légales [Ahkâm] pour lui-même ; et lorsqu'il en est incapable, alors il doit demander aux gens de science [Ahl al-Ilm] afin de voir les difficultés qui le concernent au sujet de sa religion. Il doit s'informer du plus compétant parmi les gens de science [Ahl al-'Ilm] afin qu'il puisse l'interroger, soit en personne ou par écrit.

Il n'est pas permis pour le Musulman de suivre aveuglément le madhhab des « Chî'ah al-Imâmiyyah » [Chiites Râfidhah], ni le madhhab des « az-Zaydiyyah », ni même encore ceux qui leurs ressemblent parmi les gens de l'innovation [Ahl al-Bida'], tels que les « Khawâridj », les « Mu'tazilah », les « Djahmiyyah » et autres qu'eux. Quant à s'attacher à un des quatre « madhhâhib » bien connus, il n'y a aucune objection à cela, tant [que le musulman] n'est pas un adepte aveugle du « madhhab » auquel il appartient, et ne contredit pas les preuves évidentes quant à cela [à cet attachement à un madhhab particulier].[1]

Question :

Quelle est la décision pour ceux qui prétendent que le Messenger (صلى الله عليه وسلم) a attiré 'Alî (رضي الله عنه) comme « Khalîf » [Calife], et disent que les Compagnons [Sahâbah] qu'Allah les agréent ont comploté contre lui ?

Réponse :

Ce dire n'est pas connu des groupes musulmans [Tawâ-if al-Muslimîn] si ce n'est du groupe des « Chî'ah » [Chiites], et ceci est un dire nul [Bâtil] qui n'a aucun fondement dans les ahâdîth [Récits du Prophète] qui ont été authentiquement reconnus comme provenant du Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم). Bien au contraire, de nombreuses preuves indiquent l'évidence du « khalîfah » après le Prophète (صلى الله عليه وسلم) de Abû Bakr as-Siddîq (رضي الله عنه), ainsi que [les preuves] des compagnons du Prophète (صلى الله عليه وسلم). Ceci dit, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ne l'a pas affirmé clairement, et il ne l'a pas nommé dans son sens le plus clair ; il a plutôt donné des ordres qui ont indiqué cela : quand il lui a demandé de guider les gens dans la prière lorsqu'il [le Prophète] (صلى الله عليه وسلم)

(صلى الله عليه وسلم) était malade, et quand il lui a rappelé au sujet du « Khalîfah » [Califa] après lui, il (صلى الله عليه وسلم) dit : « Allâh et les croyants refuseront quiconque si ce n'est Abû Bakr. » Et c'est pour cela que les Compagnons [Sahâbah] (رضي الله عنه) lui ont prêté allégeance [bay'ah], et ils ont consenti à l'unanimité que Abû Bakr (رضي الله عنه) était le meilleur parmi eux. Il a été rapporté dans le hadîth de Ibn 'Umar (رضي الله عنه) que les Compagnons avaient l'habitude de dire du vivant du Prophète : « Le meilleur de cette Ummah [Communauté] après son Prophète est : Abû Bakr, ensuite 'Umar, ensuite 'Uthmân. » Et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a approuvé leur dire sur cela. Selon un récit continu provenant de 'Alî (رضي الله عنه), il ['Alî] était de ceux qui disaient : « Le meilleur de cette Ummah après son Prophète est : Abû Bakr, ensuite 'Umar. » Et il (رضي الله عنه) avait l'habitude de dire : « Il n'y en a pas un qui me favorise à eux, sans que [pour cela] je le fouette avec la punition de « hadda » pour avoir mentit. » Il n'a jamais dit de lui-même qu'il était le meilleur de cette Ummah ou que le Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) l'avait nommé comme « khalîf ». Il n'a jamais dit que les Compagnons avaient été injustes [à son égard] et qu'ils lui ont pris ses droits. Quand Fâtimah (fille du prophète) mourut, il donna une deuxième promesse de fidélité [bay'ah] à Abû Bakr comme confirmation de sa première promesse, et il a démontré aux gens qu'il était avec la « Djamâ'ah » [Le groupe unique des musulmans] ; il n'avait aucunement en lui de réserve quant au fait de prêter allégeance à Abû Bakr (رضي الله عنه). Quand 'Umar a été poignardé, il cita six des dix de ceux à qui le Paradis a été promis, et parmi ces nommés, il y avait 'Alî (رضي الله عنه), et il ['Alî] n'a jamais désapprouvé 'Umar sur cela, ni de son vivant, ni même après sa mort. Et il ['Alî] n'a pas dit qu'il était le premier d'entre eux, comment alors une personne parmi les gens peut se permettre de mentir au sujet du Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) et dire ainsi qu'il a nommé 'Alî comme « Khalîf ? » [Calife]. 'Alî lui-même n'a jamais demandé cela pour lui, et aucun des Compagnons [Sahâbah] n'a réclamé cela pour lui. Ils ont plutôt consenti à l'unanimité sur l'authenticité du Califat de Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân ; et 'Alî (رضي الله عنه) a reconnu cela, et il leur a apporté son aide dans le Djihâd, la Choûra [la consultation], et autre que cela. Ensuite, les Musulmans ont formé un consensus après les Compagnons sur la base du consensus des Compagnons. De là, il n'est aucunement permis après cela à quiconque ou tout groupe, Chî'ah [Chiites] ou autres, d'affirmer que 'Alî était le successeur attitré, ou que les Califats avant lui sont caduques. De la même façon, personne n'a le droit de dire que les Compagnons ont été injustes [à son égard] et qu'ils lui ont pris ses droits. Mais c'est plutôt le plus caduque des mensonges, et des mauvaises pensées sur les Compagnons du Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم), y compris 'Alî (رضي الله عنه).

Et certes Allâh a empêché et protégé cette Ummah Muhammadiyyah (صلى الله عليه وسلم) de former un consensus sur l'égarement. Il a été rapporté de façon sûre dans beaucoup de « ahâdîth » que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Un groupe de ma Ummah adhèrera toujours à la vérité en ayant le dessus. » Il est impossible que cette Communauté [Ummah] des générations les plus nobles puisse consentir sur ce qui est faux [caduque], et ce sont les Califats de Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân. Et nul ne peut dire [ce mensonge], pour qui croit en Allâh et le Jour Dernier, et nul ne peut dire cela, pour qui a la perspicacité la plus légère dans les décisions Islamiques [Hukm al-Islâm]. [2]

« De 'Abdel-'Azîz Ibn Abd-Allâh Ibn BâZ à Mlle F.H.A. Qu'Allâh lui apporte la compréhension, Lui rende les choses faciles et la guide dans le bien - Âmine »

« As-SaLâmou' alaiKoûm wa Rahmatullâhi wa Barakâtuhu »

J'ai bien reçu votre lettre qui m'informe que vous avez 23 ans et que vous êtes une adepte du Chiisme [Madhhab Chî'ah] et que vous suivez « Dâwoud Bohrawân », représentant et chef de ce groupe [Chiïtes] au Kenya, qui interdit au notaire habilité à enregistrer les mariages dans la ville de Mombassa, d'exécuter votre contrat de mariage, et vous voulez un éclaircissement quant à la décision islamique sur cela.

Réponse :

Il n'y a aucun doute que les représentants d'autorité parmi les différents groupuscules qui prétendent être musulmans, sont dans l'obligation d'adhérer aux décisions Islamiques dans l'ensemble des affaires, et qu'ils doivent prendre garde à tout ce qui va à l'encontre de cela. Il est connu dans la Loi Islamique [Charî'ah al-Islâmiyyah] qu'il est obligatoire aux gardiens [Awliyâ] d'exécuter les mariages de filles sous leur responsabilité, quand une personne s'engage dans la demande de mariage, parce qu'Allâh dit :

« Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont besogneux, Allâh les rendra riches par Sa grâce. Car (la grâce d') Allâh est immense et Il est Omniscient. »

[3]

Et il a été rapporté que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Lorsqu'une personne vient à vous pour une demande de mariage, et que celle-ci est une personne religieuse et d'un [bon] caractère, alors mariez-la. Car dans le cas contraire, il y aura des « Fitnah » [Discordes - tribulations] sur terre et d'abondante perversité. » Rapporté par l'Imâm at-Tirmidhî et d'autres.

Basé sur cela, si un de vos proches organise votre mariage avec une personne acceptable, le représentant du groupe de « Bohra » n'a aucun droit de contestation sur cela, et le mariage sera valide, tant que les conditions de mariage [obligatoires] sont réunies. Cela devrait être fait à travers une cour de jugement Islamique [Charî'ah] dans Mombassa, afin qu'aucune objection ne puisse être soulevée par le représentant du groupe de « Bohra ». Si le mariage est fait tel que mentionné ci-dessus, alors vos enfants vous seront légitimes et aucune personne du groupe de « Bohra » ou autre qu'eux ne pourra nier cela. Si vos proches refusent le mariage fait avec une personne acceptable, afin de plaire au représentant du groupe de « Bohra », alors leur tutelle devient caduque de cette façon, et le juge musulman [Qâdhî ach-Charî] a le droit d'exécuter ce contrat de mariage pour vous avec la personne acceptable qui vous a demandé en mariage, parce que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Le souverain [Sultân] est le walî pour celui qui n'a aucun walî. » Le Qâdhî [Juge] est le substitut du souverain [Sultân] et il le représente, et si le walî [gardien] refuse [d'exécuter le mariage de la fille], la décision [hukm] sur lui est que son décret est dénué de tout.

Mais je vous conseille à vous et à ceux comme vous d'abandonner le « madhhab al-Bohra » et tout autre « madhhâhib » Chiïtes [Chî'ah], parce qu'ils vont tous à l'encontre de la voie islamique de Muhammad (صلى الله عليه وسلم) à bien des égards. Il vous est donc obligatoire de le délaïsser pour le « madhhab » de « Ahl ul-Sounnati wal-Djamâ'ah » qui suit uniquement ce qui est dicté par le Qor'ân, la Sounnah et le chemin [Minhâj] des Anciens [Salafs] de cette Communauté [Ummah], les Compagnons du Messager (صلى الله عليه وسلم) et ceux qui les suivent avec excellence dans la vérité [al-Haqq].

Je demande qu'Allâh guide ce groupe et les autres qui sont allés hors du droit et bon chemin, et de leur montrer le juste chemin. Qu'Il vous aide ainsi que nous-même et tous les Musulmans à faire ce qui mènera au salut et au bonheur dans ce monde et dans l'Au-delà, car Il est Celui qui est capable de tout sur cela.

« As-SaLâmou' alaiKoûm wa Rahmatullâhi wa Barakâtuhu »

[4]

Question :

Est-il authentique que l'Imâm Alî (رضي الله عنه) a combattu les djins ? Il est raconté dans le livre : « Les expéditions [militaires] de l'Imâm 'Alî » [Ghazwât al-Imâm 'Alî] qu'il a fait la guerre contre eux [les djins] et les a chassés jusqu'à la 7^{ème} terre. Que pensez-vous de ce livre ?

Réponse :

Tout ceci est sans fondement. Il n'a pas combattu les djins et rien de cela ne s'est passé. Bien contraire, cela est caduc [Bâtil] et fait partie des mensonges [Kadhab] et des traditions inventées [Mawdhou'ât] par les gens. Certes un texte de Abû al-'Abbâs SHEikh al-Islâm Ibn Taymiyyah (rahimahullâh) a dit sur cela : « Ceci est un mensonge [Kadhab] sans fondement, faisant partie des choses inventées par les menteurs. » [5]

Question :

[...] Qu'en est-il d'un groupe de frères musulmans de « Ahl us-Sounnah » souhaitant voyager ardemment afin d'accomplir leur devoir obligatoire du Hadj, mais il n'est pas possible pour ce voyage, de voyager sans des Iraniens Chiites [Chî'ah], et il n'est pas possible donc de faire autrement [...] ?

Réponse :

L'obligation pour eux, et qu'ils fassent le Hadj, quand même ils doivent le faire avec les Chiites [Chî'ah], si ils sont capables de faire [le Hadj]. Ils doivent en même temps prendre garde aux ambiguïtés [équivoques] de la part de ces Chiites, et de leur dogme caduc [Bâtil]. Et si il leur est possible de les conseiller et les appeler pour embrasser le chemin de « Ahl as-Sounnah » ils doivent alors le faire, parce qu'Allâh dit :

« Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. »

[6]

Et il y a d'autres versets qui indiquent l'obligation d'appeler les gens à **Allâh** (تعالى) d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable. [7]

Question :

Quel est le degré d'authenticité de la parole de certain : « 'Alî - Karam-Allâhu Wajha » [Qu'Allâh anoblisse son visage] ?

Réponse :

Il n'y a aucun fondement dans cette formulation spécifique dédiée à 'Alî (رضي الله عنه), cela n'est certes qu'une exagération de la part des Chiites [Chî'ah]. [8]

Question :

[...] Qu'en est-il du Madhhab [Dogmes] des Chiites « Imâmiyyah » et autres qu'eux [...] ?

Réponse :

Le Madhhab des Chiites « Imâmiyyah » est un madhhab innovateur en Islâm [Madhhab Mu'tadî' fil-Islâm] dans ses fondements et ses branches. Et pour des références, revenez aux livres « al-Khatoût al-'Arîdha » - « Mukhtasar at-Tuhfat al-Ithna 'Achrîyyah » et « Minhâj as-Sounnah » de SHEikh al-Islâm [Ibn Taymiyyah], et vous y trouverez beaucoup d'éclaircissements quant à leurs innovations.[9] La différence qu'il y a entre les gens de la Sounnah et du groupe [Ahl as-Sounnah wal-Djamâ'ah], et [entre] les Chiites est grande dans ce qui est lié à l'Unicité d'Allâh [Tawhîd], aux Prophètes, à la « Imâma » [Califats] et autre que cela. Et il y a beaucoup de livres traitant du sujet de la part des Savants tels que ach-Chahrastânî dans « al-Millal wal-Nihal », de Ibn Hazm dans « al-Fasl » et d'autres encore ; « al-Khatoût al-'Arîdha » de Muhib ad-Dîn al-Khatîb [...] Et revenez à ces livres cités. [10]

Notes :

[1] *Fatâwa Islâmiyyah - Lajnah ad-Dâ-ima, Vol-1 p.153*

[2] *Fatâwa Islâmiyyah - SHEikh Ibn BâZ, Vol-1 p.45-46*

[3] *Coran, 24/32*

[4] *Madjmu' Fatâwa de SHEikh Ibn BâZ, vol-4 p.437-438*

[5] *Madjmu' Fatâwa de SHEikh Ibn BâZ, vol-9 p.278*

[6] *Coran, 16/125*

[7] *Fatâwa Al-Lajnah Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, vol-11 p.18*

[8] *Fatâwa Al-Lajnah Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, vol-3 p.100*

[9] *Fatâwa Al-Lajnah Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, vol-2 p.378*

[10] *Fatâwa Al-Lajnah Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, vol-2 p.375*

Quel est le point commun entre les shiites et les juifs ?

« ... si les Juifs parviennent à fonder un empire en Iraq ou ailleurs, les Rafidhites seront parmi leurs plus grands alliés. Ces derniers s'allient constamment avec les mécréants parmi les païens, les Juifs, et les chrétiens pour combattre les musulmans, et ils leur viennent toujours en aide.

Ibn Taïmiya (m. 728/1358) [Manhâj e-Sunna 3/378]. »

Sous le pseudonyme de 'Abd Allah el Jumaïlî, l'auteur de la thèse universitaire Badhl el Majhûd fî Ithbât Mushâbahat e-Râfidha li el Yahûd, répond à cette question qui peut sembler pour le moins paradoxale en regard en tout cas d'une certaine actualité récente.

Dès l'avènement de l'Islam, une vague venue du désert a déferlée sur les deux empires les plus prestigieux qui ont régné tout le long de la première moitié du premier millénaire. Elle a répandu la lumière du monothéisme pure sur les ténèbres du paganisme et de l'athéisme qui s'exprimait dès lors sous des formes multiples : si les mazdéens de l'empire perse étaient des païens affichés ou des philosophes agnostiques, les héritiers des deux grandes religions juive et chrétienne n'en étaient pas moins épargnées par l'obscurantisme en exerçant un polythéisme caché et un agnosticisme déguisé. Quand les peuples de la terre furent délivrés du joug des sassanides et des byzantins, ils embrassèrent l'Islam en masse. Non seulement la défaite est restée en travers de la gorge des vaincus, mais ils se sont rendus comptes très tôt que comme par un miracle, leur civilisation respective s'était effondrée à jamais. Dès lors, ils prirent conscience qu'ils ne pourraient pas en découdre avec les musulmans par les armes pendant un long moment. Ils eurent alors recourt à la ruse, en formant une « cinquième colonne » capable à défaut de ne pouvoir briser l'empire naissant, de l'affaiblir de l'intérieur, et de prendre ainsi leur revanche.

Du côté des juifs, 'Abd Allah ibn Saba était l'homme de la situation. Afin de semer la discorde sous le Khalifat de 'Uthmân, il propagea très vite au sein des musulmans que 'Ali était en fait l'héritier légitime de Mohammed de la même manière que Josué fut l'héritier de Moïse dans les anciennes écritures. Il insuffla notamment le concept d'el Ruj'a (le retour) : selon lui, le Prophète de l'Islam (ou 'Ali) est plus à même de revenir sur terre à la fin des temps que Jésus. Originaire du Yémen et de confession juive, il s'est converti hypocritement à l'Islam dans le but de corrompre cette religion naissante et ses adeptes de la même façon que Paul le juif a corrompu la religion chrétienne. L'historien el Maqrîzî souligne qu'ibn Saba a innové à l'époque du troisième Khalife, le concept de la Wasiya (élire héritier) de la part du Prophète envers son cousin 'Ali, et le concept d'el Ruj'a.

C'est pourquoi, un orientaliste allemand en arrive à la conclusion suivante : « La tendance shiite, celle que l'on affine à 'Abd Allah ibn Saba puise plus ses origines chez les juifs que chez les iraniens. » Un autre orientaliste constate que le concept d'el Ruj'a est directement influencé par les croyances juives et chrétiennes que les adeptes des anciennes écritures ont empruntés au paganisme, et avec lesquelles les sabéites ont cherché à pervertir une nation naissante dont la croyance était saine. Ibn Saba lui-même comme nous l'apprend l'hérésiographe el Baghdâdi avoue selon e-Sha'bî (m 104/736), s'être inspiré de la Thora pour donner crédit au concept de la Wasiya.

Ce même e-Sha'bî à propos duquel Sheïkh el Islam ibn Taïmiya déclare qu'il comptait parmi ceux qui avaient une plus grande expérience des shiites, nous fait une longue description de cette secte, dans laquelle il confie à Mâlik ibn Maghûl : « Hé Mâlik ! S'ils pouvaient m'offrir leur cou en esclavage, et s'ils pouvaient remplir ma maison d'or afin que j'invente un seul mensonge sur 'Ali, ils ne se gêneraient pas de le faire. Mais par Allah ! Je ne mentirais jamais sur lui ! Hé Mâlik ! J'ai étudié toutes les sectes mais je n'ai jamais vu

des gens plus imbéciles que les Râfidhites. S'ils étaient des animaux à quatre pattes ils seraient des ânes, et s'ils étaient des oiseaux ils seraient des vautours. » Il a dit ensuite : « Je te mets en garde contre toutes les sectes égarées dont la Râfidhite est la pire. Ces adeptes sont les juifs de cette communauté car ils détestent l'Islam comme les juifs

détestent les chrétiens. Ils ne sont pas entrés dans l'Islam par crainte ou par espoir envers Allah mais ils l'ont fait par haine envers ses adeptes et pour leur faire du mal.

'Alî ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه) les a brûlés par le feu et les a expulsés dans d'autres régions à l'exemple de 'Abd Allah ibn Saba qui fut expulsé à Sâbât, et comme 'Abd Allah ibn Sibâb et Abû Kurûz qu'il a expulsé à el Hâzir. L'épreuve Râfidhite, c'est l'épreuve juive. Les juifs assument que le pouvoir appartient uniquement à la descendance de David et les Râfidhites assument que le pouvoir appartient uniquement à la descendance de 'Ali ibn Abî Tâlib. Les juifs prétendent qu'il n'y aura pas de guerre sur le sentier d' **Allâh** (تعالى) jusqu'au jour où sortira le Messie attendu et qu'un héraut du ciel en donne le signal, et les Râfidhites prétendent qu'il n'y aura pas de guerre sur le chemin d' **Allâh** (تعالى) jusqu'au jour où le Mehdi sortira et qu'un lien ou un « moyen » descendra du ciel. Les juifs retardent la prière du Maghreb (coucher du soleil) jusqu'au moment où les étoiles s'entrecroisent, tout comme les Râfidhites. Les juifs ne voient pas les trois prononciations de divorce tout comme les Râfidhites. Les juifs ne voient pas le délai de viduité pour la femme veuve ou divorcée tout comme les Râfidhites. Les juifs s'autorisent à verser le sang de tout musulman tout comme les Râfidhites. Les juifs ont falsifiés la Thora tout comme les Râfidhites ont falsifiés le Coran (dans l'interprétation ou en assumant qu'il est incomplet mais ils n'ont pas pu toucher au Texte ndt.). Les juifs détestent Jibrîl (u) et prétendent qu'il est leur ennemi parmi les anges, et les Râfidhites disent que Jibrîl s'est trompé en déposant la Révélation chez Mohammed au lieu de la déposer chez 'Alî ibn Abî Tâlib.

Les juifs ne mangent pas la viande de chameau tout comme les Râfidhites. Cependant, les juifs et les chrétiens sont mieux que les Râfidhites sur deux points : Quand on demande aux juifs qui sont les meilleurs membres de votre communauté, ils répondent : « les compagnons de Moïse. » Quand on demande aux chrétiens qui sont les meilleurs membres de votre communauté, ils répondent : « les compagnons de Jésus. » Mais quand on demande aux Râfidhites quels sont les pires membres de votre communauté, ils répondent : « les compagnons de Mohammed. » Au lieu de prier en leur faveur comme on leur incombe, ils les insultent. L'épée sera brandie contre eux jusqu'au Jour de la Résurrection. Ils n'auront jamais le pied raffermi ni d'étendard brandi ni la parole réunie. Ils seront toujours mis en déroute, ils auront la parole divisée, et ne pourront jamais se réunir. Toutes les fois qu'ils veulent allumer le feu de la guerre, **Allâh** (تعالى) l'éteint. »

Sheïkh el Islam ibn Taïmiya rapporte de ce savant un discours de ce genre dans Manhâj e-Sunna, avec certaines nuances dont notamment : « Ils essayent de transformer la religion musulmane de la même manière que Paul fils de Yashû' –le roi juif – a transformé la religion chrétienne. (...) Les juifs ne saluent pas sincèrement ils disent Sâm (mort) au lieu de Salâm (salut) tout comme les Râfidhites. Les juifs s'autorisent à s'emparer de l'argent des autres, tout comme les Râfidhites avec l'argent des musulmans. Les juifs s'autorisent à tricher avec les autres, tout comme les Râfidhites. (...) Les juifs n'offrent aucune dote à leurs femmes avec lesquelles ils jouissent librement tout comme les Râfidhites qui s'autorisent la Mut'a (mariage provisoire). (...) Les juifs ne mangent pas le lapin et les reins tout comme les Râfidhites. Les juifs ne passent pas la main sur leurs sandales lors des ablutions tout comme les Râfidhites. Les juifs ne creusent pas leurs tombes sur le côté tout comme les Râfidhites. (...) Les juifs introduisent une branche de palmier fraîche avec leurs morts tout comme les Râfidhites... »

Des siècles plus tard ibn Taïmiya dira : « Les savants mentionnent que 'Abd ibn Saba le

Zindîq (l'athée) est à l'origine du Râfidhisme. Il s'est converti à l'Islam en apparence mais il cachait ses convictions juives au fond de lui, dans le but de pervertir l'Islam de la même façon que Paul le chrétien d'origine juive a perverti la religion chrétienne. »

Plus récemment, Mohammed ibn 'Abd el Wahhâb fait le parallèle suivant : « Les Râfidhites ressemblent aux juifs qui ont accusé Marie la Pure d'adultère, lorsqu'ils profèrent la calomnie à l'encontre de 'Âisha la femme du Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) en l'accusant de ce dont elle est complètement innocente. Ils ressemblent aux juifs qui disent que la fille de Jacob fut violée par

un païen au cours d'une sortie alors qu'elle était chaste, lorsqu'ils accusent 'Omar d'avoir abusé de la fille de 'Ali (رضي الله عنه). (...) Les juifs éprouvent notamment une haine profonde à l'encontre des musulmans tout comme le Seigneur le révèle : (Tu verras que les juifs sont les plus grands ennemis contre les croyants), tout comme les Râfidhites qui sont les plus féroces à l'égard des traditionalistes à tel point qu'ils les considèrent comme des impuretés...Ils abandonnent leurs Imam comme des lâches comme ils l'ont déjà fait avec 'Alî, el Husâin, Zaïd, et bien d'autres.... alors qu'ils prétendent les aimer, tout comme les juifs qui ont dit à Moïse : (Allez combattre toi et ton seigneur, nous vous attendons ici). »

Parmi les contemporains, dans son livre e-Sirâ' baïna el Islâm wa el Wathaniya, 'Abd Allah el Qasîmî a consacré un chapitre entier sur le sujet qu'il a intitulé Shubah e-Shî'a bi el Yahûd, et dans lequel il souligne une ressemblance flagrante entre les deux confessions au niveau du dogme. ils font notamment ressembler Dieu à Ses créatures, ils détournent de leur sens les paroles des écritures comme le Seigneur le révèle : (Parmi les adeptes du Judaïsme, il y en a qui détourne le sens des paroles), ils aiment et détestent à outrance en sombrant ainsi dans l'injustice, ils vouent le culte aux tombeaux, ils encensent à outrance leurs références religieuses comme le Verset le révèle : (Ils ont fait de leurs moines et de leurs prêtres des seigneurs en dehors d'Allah), leurs références textuelles ne sont pas fondées et ne s'appuient sur aucune chaîne narrative authentique ou pour le moins crédible, ils ont recours à la Tuqiya (arcane) pour mieux propager le faux ...

Conclusion :

Toute personne saine d'esprit voit bien que les commentaires chiïtes du Coran sont inconcevables, illogiques et sans fondements, et ce afin de justifier l'injustifiable. Que dire des insultes contre le Prophète (ﷺ), ses Femmes, ses Compagnons, à grand renfort de propos forgés, attribués aux Imams pieux.

Les perses ont utilisé l'image de piété et de noblesse de la famille du Prophète (ﷺ), comme les chrétiens ont utilisé l'image de piété du Prophète 'Issa (Jesus) (عليه السلام), pour s'emparer du Califat, n'ayant aucune légitimité. Les perses ont donc inventé une religion qui se rapproche de l'Islam, en faisant appel au sentiment d'amour naturel des musulmans pour la famille du Prophète (ﷺ). Ils profitent de l'injustice faite à la famille du Prophète (ﷺ), de la même façon que les chrétiens profitent de l'image d'injustice faite au prophète 'Issa (Jésus) (عليه السلام). Ils pleurent et font pleurer les âmes sensibles sur le sacrifice du Christ, sacrifice inexistant, pour leur faire croire en une absurdité totale telle que la trinité. De même, les chiïtes utilisent le sacrifice de Houssayn (رضي الله عنه) et la période de troubles ayant succédé la mort de 'Othman (رضي الله عنه) pour rassembler les ignorants et leur faire croire en de totales incohérences. De plus, à leur égarement s'ajoute la haine des Compagnons. A l'instar des juifs qui n'ont pas accepté la vérité car le Prophète (ﷺ) était arabe et non juif, les perses n'ont jamais accepté le Califat dirigé par des arabes. Leur haine de 'Omar (رضي الله عنه) et Abou Bakr, (رضي الله عنه) s'explique par le fait que la conquête de la Perse s'est faite sous leur Califat.

Pour justifier ce qui s'oppose au Coran, à la Sounna et au comportement d'amour des Compagnons entre eux, les chiïtes ont inventé un statut d'infailibilité à leurs Imams. Tous leurs hadiths sont forgés, avec des chaînes de transmission incomplètes, où il manque des narrateurs, et où on voit des narrateurs qui ne sont même pas cités par leurs noms mais désignés par « une personne » ou « un homme ». Qui est cet homme ? Comment vérifier la parole de l'Imam si la personne est inconnue ? Leurs textes contiennent une multitude de contradictions, mais ils les justifient en disant que l'Imam a pratiqué la taqya lorsqu'il parle en bien des Compagnons, lorsque 'Ali (رضي الله عنه) fait l'éloge de Abou Bakr (رضي الله عنه) et 'Omar (رضي الله عنه) dans « Nahdj Al-Balagha ». 'Ali n'a jamais parlé de changement dans le Coran, son fils Hassan (رضي الله عنه) a renoncé au Califat afin de réconcilier les musulmans. Comment les chiïtes justifient-ils donc son acte, étant donné que, selon eux, Al-Hassan, comme tout Imam, est infailible.

Ils ont forgé des récits historiques, se moquant des gens avec leurs interprétations fantaisistes et forcées du Livre d' Allâh (تعالى). Allâh (تعالى) loue les Compagnons dans le Coran. Il affirme qu'Il est le seul à connaître l'avenir, qu'Il protège le Coran, qu'Il a laissé un message clair et sans ambiguïté à l'humanité, un Livre sans distorsions, ni erreurs. Comment expliquent-ils ces paroles d' Allâh (تعالى) ? Allâh (تعالى) aurait-il envoyé le dernier et meilleur des Prophètes avec un livre altéré et entouré des pires créatures que la Terre n'ait jamais portées ? Comment réfléchissent-ils ?

Nous terminerons ce bref exposé par une parole sage de Abdallah Ibn Al-Moubarak -qu'Allah lui fasse miséricorde- au sujet des chiïtes :

« Si tu poses la question suivante aux Juifs : « Quels sont les meilleurs êtres de la Création après Moussa (Moïse) ? » Ils te répondront : « Les Compagnons de Moussa ! » Si tu poses la question suivante aux Chrétiens : « Quelles sont les meilleures créatures d'Allah après 'Issa (Jésus) ? » Ils te répondront : « Les Apôtres de 'Issa ! » Et si tu poses la question aux chiïtes : « Quelles sont les pires créatures que la Terre n'ait jamais portées ? » Ils te répondront : « les Compagnons de Mouhammad (ﷺ) ! »

Il convient donc aux musulmans de ne pas être dupés de la manigance actuelle des chiites consistant à vouloir rapprocher Sunnisme et chiisme en mettant les divergences de côté. Le musulman n'a pas le droit d'avoir une quelconque sympathie envers ces innovateurs et se doit de les combattre de toutes ses forces afin de préserver la pureté de l'Islam, du Coran, de la Sounna, l'honneur de la Famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et de ses Compagnons. D'ailleurs, les Savants de la Sounna parmi les Salafs ont toujours été d'une intransigeance totale à l'égard de ce genre de secte, car leur accorder une quelconque sympathie sous l'excuse de ne pas vouloir diviser la communauté musulmane qui l'est déjà assez n'est qu'une tromperie de shaytan afin de pouvoir s'insérer dans la croyance pure des Ahl Sounnah wal Djama'ah (Sunnites).

Ainsi se termine ce bref exposé.

Nous implorons Allâh (تعالى) de donner aux musulmans la compréhension de leur religion, qu'Il les préserve de l'égarement.

Toutes les louanges reviennent à Allah et que les salutations, la paix et les bénédictions d'Allah soient sur son serviteur et messager Muhammad et sur sa famille et tous ses compagnons.

AL BOUNYANE, C'EST QUOI ?

Fondé en 2007, l'organisme Al Bounyane est **une équipe de travail offrant une gamme de services à la communauté musulmane.**

Son activité est répartie en plusieurs branches

- **AL BOUNYANE DIFFUSION** : dédiée à la science et sa diffusion sous toutes ses formes ; envoi de colis, édition de supports, organisation de conférences, etc.

(www.albounyane.com)



- **HIJRA CONSEIL** : dédiée à l'information et l'aide à l'installation en pays musulman, la hijra.

(<http://hijra.albounyane.com>)

- **HUMANISLAM** : dédiée à l'aide humanitaire

(www.humanislam.org)



Al Bounyane est gérée par une direction **s'attachant à la Sunna** et revenant aux **savants reconnus** pour solutionner ses problématiques. Toute personne est la bienvenue dans cette équipe qui travaille en toute transparence et dans le conseil mutuel.

Le **financement de la structure** provient des cotisations, dons, et des ventes et services commercialisés par Al Bounyane.

Tout membre d'Al Bounyane est invité à participer à part entière à cet effort de bienfaisance et l'implication n'y est pas limitée.

Au-delà de la **récompense divine** espérée par tout membre, Al Bounyane est un **véritable centre de formation** dans de nombreux domaines de compétences, constituant **une valeur ajoutée au CV** de chacun et chacune.

Chaque membre choisit d'être **cotisant ou non** (à hauteur de 120€ annuels), puis communique ses coordonnées afin d'être tenu informé des activités et besoins d'Al Bounyane. Il s'engage ainsi à **participer et aider** à la hauteur de ses capacités.

Contact : direction@albounyane.com - +33.9.70.40.64.62